

## Valorisez les compétences de vos équipes



**Choisissez La validation des acquis de l'expérience en individuel et collectif**



### **La VAE, un outil qui soutient et met en valeur votre entreprise :**

La VAE peut s'inscrire dans un cadre individuel, comme collectif. Il s'agit en premier lieu de reconnaître par une certification les compétences de vos collaborateurs mais également de favoriser la mobilité professionnelle (interne ou externe) et la fidélisation de ses derniers. En ce sens, elle développe un intérêt collectif à l'entreprise.

### **Outil de gestion des emplois et des parcours professionnels :**

**La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir, un diplôme, un titre inscrit au RNCP en valorisant l'expérience professionnelle :**

- Accroître le niveau de qualification par l'obtention d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP
- Développer les compétences pour une meilleure adaptation au contexte professionnel
- Favoriser la transférabilité des compétences

**Une démarche qui permet de concilier l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt du salarié pour :**

- Développer la motivation par la valorisation des compétences
- Améliorer le travail collaboratif dans le cadre d'une démarche collective
- Donner de l'ambition et de la perspective à vos collaborateurs

## En pratique :

Les démarches de VAE peuvent être proposées à vos collaborateurs soit dans une démarche individuelle, sur orientation de votre part ou encore dans le cadre d'une démarche collective. La démarche collective peut concerner une ou plusieurs certifications/diplômes.

Le Cnam propose une offre de service harmonisée en mobilisant ses architectes de parcours basés en région Centre-Val de Loire.

## Dans le cadre d'une démarche individuelle, le Cnam s'engage à :

Nous suivons le dispositif de droit commun en proposant un premier entretien à votre collaborateur dans le but d'identifier la ou les certifications accessibles par la voie de la VAE.

Notre accompagnement se décomposera ensuite selon les étapes clés de la VAE allant de la recevabilité jusqu'à la présentation au jury. Nous assurons également un accompagnement post-jury dans le but de permettre à votre collaborateur d'aller jusqu'à l'obtention totale de la certification en cas de validation partielle.

## Dans le cadre d'une démarche collective, le Cnam s'engage à :

1. Réaliser un premier temps d'échange pour définir et identifier la stratégie que vous souhaitez mettre en œuvre.
2. Effectuer une recherche préalable des certifications/diplômes accessibles à partir des fiches de postes de votre entreprise
3. Organiser des réunions d'information collectives en votre présence pour présenter le dispositif, ses intentions et la stratégie défendue – lien réunion
4. Conduire des entretiens individuels ou collectifs dans l'objectif de déterminer si nous sommes sur un dossier de VAE totale ou si nous partons sur un dossier de VAE Hybride associant reconnaissance des expériences et compétences et actions de formation.
5. Etudier la faisabilité des demandes,
6. Après recevabilité favorable, accompagner les candidats dans la rédaction du dossier VAE avec selon l'ingénierie définie, des temps individuels et/ou collectifs
7. Préparer aux jurys de validation
8. Assurer le suivi post-jury en proposant aux candidat-e-s un parcours complémentaire en cas de validation partielle, ou de refus de validation.

**Ce processus peut évoluer en fonction des attentes et besoins de notre commanditaire.**

## **Les + : depuis toujours une reconnaissance de l'expérience professionnelle dans la délivrance de nos certifications/diplômes**

Une longue expérience en tant qu'architecte des parcours d'accès à la certification (par la formation et la reconnaissance de l'expérience)

La mise en œuvre possible de parcours de validation hybride associant reconnaissance des compétences et formation pour aller le plus vite possible à la certification

Une offre de certifications très riches de niveau 4 à niveau 7

Une expertise reconnue des parcours collectifs de VAE  
Des prestations sur mesure, en individuel et/ou en collectif, en présentiel ou à distance

**Le Cnam en région Centre – Val de Loire est certifié Qualiopi**

**Afin de préparer votre RDV avec une de nos conseillères,  
compléter le formulaire en ligne en cliquant sur le bouton ci-dessous :**



Une question ?



<https://www.cnam-centre.fr/entreprise/espace-entreprise/valorisez-les-competences-de-vos-equipes/valorisez-les-com>